

# LOI DE TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE : COMMENT LA METTRE EN ŒUVRE ?

Mardi 21 janvier 2020 - 9h30 à 12h30

Tarif : 450 € H.T.



## PROGRAMME

La loi du 6 août 2019 apporte des modifications profondes au droit applicable aux relations entre les employeurs publics et leurs agents : réforme des instances de dialogue social, renforcement des cas de recours aux contractuels, réforme du cadre déontologique, rupture conventionnelle, détachement d'office, droit de grève... Pourtant son entrée en vigueur est complexe et conditionnée à de multiples décrets, ce qui complique son application.

Cette formation aura pour objectif de permettre aux directeurs et directrices des ressources humaines, ainsi qu'aux juristes, d'appréhender les principales dispositions novatrices de la loi et de savoir identifier et prévenir concrètement les risques contentieux qui y sont attachés. A cet effet, une liste de process et délibérations qui vont devoir être mis en place dans les services en conséquence de la loi sera remise.

- La modification du dialogue social : dans quels cas saisir les commissions administratives paritaires ?
- Le recours aux contractuels : sous quelles conditions, pour quels besoins ?
- Le changement du cadre déontologique applicable aux fonctionnaires : de nouvelles contraintes rendues nécessaires
- Encadrement du droit de grève
- Les emplois de direction détachement sur emploi fonctionnel : quelles nouveautés ?
- La rupture conventionnelle : une mise en œuvre attendue



## INTERVENANT



**Lorène Carrère**  
Avocate associée



## OBJECTIFS

- Maîtriser les principales dispositions de la loi
- Savoir identifier et anticiper les risques contentieux



## PUBLIC CONCERNE

- Services RH
- Services juridiques
- DGS et DGA RH



## METHODE PEDAGOGIQUE

- Exposé de l'état du droit
- Questions / réponses avec les participants
- Support pédagogique



## PREREQUIS

Aucun